VIE DE L'ASSOCIATION

L'assemblée générale annuelle de l'A.B.F.

C ETTE année, c'est dans les locaux de la Maison internationale de la Cité Universitaire que s'est tenue, le 22 mars, l'Assemblée générale de notre Association. Est-ce l'éloignement du centre de Paris, éloignement tout relatif on en conviendra? Mais les participants furent moins nombreux au rendezvous que les années précédentes. Ce n'est pourtant pas désaffection pour notre Association puisqu'en revanche les membres absents ne furent jamais si nombreux à nous envoyer leur vote par correspondance.

Après le traditionnel dîner froid, l'Assemblée générale proprement dite se déroula selon le programme habituel : rapport moral du Président, rapport du Trésorier, élections et, comme l'an dernier, rapports annuels des sections et groupes. On lira ci-après le texte de ces différents rapports.

Les élections portaient cette année sur les postes suivants : un poste de vice-président, celui de M. Piquard, dont le mandat venait à expiration au bout de trois années, et celui de trésorier-adjoint, laissé vacant par la démission de Mlle Jacqueline Zeugschmitt, devenue récemment Mme Guilbaud.

Les votes donnèrent les résultats suivants : Sur 169 résultats exprimés, dont 105 par correspondance :

- Comme vice-président : M. Pierre BREILLAT, Conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Versailles et Directeur de la Bibliothèque centrale de prêt de Seine-et-Oise, 167 voix, élu (1 voix pour M. Vaillant).
- Comme trésorier-adjoint : Mlle Jacqueline LINET, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 168 voix, élue.

Pour terminer la soirée, M. André Veinstein et Mlle Cécile Giteau présentèrent une série de diapositives en couleur, reproduisant des décors de théâtre, dûs aux meilleurs décorateurs contemporains, dont chacun put apprécier à la fois le pouvoir évocateur et la valeur esthétique.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'ordre du jour de la présente Assemblée générale comporte comme à l'habitude, la lecture du Rapport moral du Président sur l'activité de votre Association au cours de l'année écoulée, le rapport financier de notre Trésorière auquel je vous demande de prêter une toute particulière attention,

l'examen d'un projet d'augmentation de la cotisation annuelle, les rapports des Présidents de Groupes et de Sections, l'élection enfin d'un Vice-Président et d'un Trésorier-adjoint en remplacement de M. Maurice PIQUARD dont le mandat arrive à expiration et de Mme J. GUILBAUD-ZEUGSCHMITT, Trésorière-adjointe que je remercie, l'un et l'autre à cette occasion des services qu'ils nous ont rendu, comme du temps qu'avec tant de dévouement ils ont bien voulu consacrer à l'A.B.F. Je remercie en même temps M. Pierre BREĪLLAT, Conservateur en Chef de la Bibliothèque Municipale de Versailles, et Mlle LINET, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, d'avoir bien voulu accepter de voir poser par notre Conseil leurs candidatures aux deux postes vacants, choix que j'en suis certain vous ne manquerez pas de ratifier.

Avant de passer à l'examen des diverses questions à l'ordre du jour, j'ai l'agréable devoir de remercier en votre nom à toutes et à tous, M. Robert GARRIC, Délégué général de la Cité Universitaire qui a bien voulu mettre, aujourd'hui, à la disposition de l'A.B.F., cette salle de la Maison Internationale. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants. Nous devons exprimer aussi nos sentiments de vive gratitude à Mlle DOLLFUS qui, avec son inépuisable dévouement a, comme chaque année, assumé la lourde tâche de l'organisation de ce traditionnel dîner amical, aussi réussi que ceux des années précédentes et dont il faut souhaiter voir maintenir la régulière tradition.

Suivant la tradition aussi, et pour terminer cette Assemblée générale dans une atmosphère de détente, que ne saurait engendrer la lecture des rapports que vous allez entendre, vous aurez le plaisir de voir projeter devant vous, en fin de séance, une sélection de diapositives en couleurs de maquettes de costumes et décors de théâtre présentée par M. VEINSTEIN, chargé de la Collection Rondel à la Bibliothèque de l'Arsenal. Dès maintenant, je remercie bien vivement M. GUIGNARD, Conservateur en Chef de l'Arsenal d'avoir bien voulu autoriser pour nous cette projection et M. VEINSTEIN de la peine qu'il a prise d'en assurer la présentation.

Dans le rapport moral par lequel doit, suivant l'usage et la loi aussi, s'ouvrir toute Assemblée générale, le Président a pour redoutable mission de présenter à vos suffrages un bilan des activités de votre Association au cours de l'exercice écoulé comme également de vous faire part des intentions et des désirs pour l'avenir, de ceux qui ont, en votre nom, la charge d'administrer l'A.B.F.

Le présent rapport respectera donc scrupuleusement ce classique schéma :

Sur le premier point, celui de la vie publique en quelque sorte de l'A.B.F., il ne vous apprendra rien que vous ne sachiez déjà puisque notre Bulletin d'Informations, dont notre Secrétaire général assure avec ce soin particulièrement attentif que chacun se plait à lui reconnaitre, la préparation et la parution régulière, vous aura très exactement et très fidèlement — jusqu'au dernier trimestre 1961 s'entend — tenu au courant des divers aspects de nos activités.

Je me contenterai donc de rappeler que, ainsi que les années passées, l'A.B.F. a organisé un certain nombre de visites : le 17 mars, celle de l'atelier

de reliure et de restauration de la Bibliothèque nationale; le 18 mars, visite de la Bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire Naturelle à l'occasion de laquelle Mme DUPRAT avait pris la peine de préparer à l'intention de nos membres, une éblouissante exposition de gravures anciennes illustrées par un exposé historique sur les origines du « Jardin du Roi » et les étapes de l'installation de cette Bibliothèque à laquelle nous faisions presque une visite d'adieu puisqu'elle doit avant peu aller s'installer dans de nouveaux et magnifiques locaux; visite, le 27 mars, des nouveaux aménagements de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque Nordique et de la nouvelle Bibliothèque de la Faculté de Droit dont les Conservateurs en Chef nous firent les honneurs et dont chacun a pu admirer les parfaites réalisations.

Si en 1961 et pour des raisons que j'évoquerai ultérieurement tout à l'heure, les exposés qu'il fut donné à nos membres d'entendre, demeurèrent inférieurs en nombre, à ceux des années précédentes, celui de Mme DUPRAT que j'ai évoqué il y a quelques instants, ceux dans lesquels à l'Ecole des Chartes MM. POINDRON, PIERROT, Mmes DREVET, HONORE, PUGET et Mlle SALVAN nous firent part des résultats de la Conférence Internationale sur les principes de Catalogue, je puis dire que la qualité aura largement compensé une quantité absente.

Le 30 novembre, à la Faculté de Médecine où le Dr. HAHN, Conservateur en Chef, avec son affabilité coutumière, avait bien voulu accepter de nous accueillir, l'A.B.F. donne un cocktail, à l'occasion des Journées d'Etudes organisées par la Direction des Bibliothèques de France pour les Bibliothécaires universitaires, nous offrant ainsi l'agréable occasion de prendre contact avec nos Collègues parisiens et provinciaux de diverses facultés.

Nous évoquerons encore les Journées d'Etudes des 2 et 3 juin 1961, à Grenoble où M. Pierre VAILLANT, Conservateur de la Bibliothèque Municipale avait organisé la réception d'une importante délégation de l'A.B.F., conduite par un de nos Vice-Présidents, M. de SURIREY de SAINT-REMY et à laquelle s'étaient joints des Bibliothécaires venus d'un certain nombre de départements de province. Le Bulletin de l'A.B.F. a, dans son numéro de novembre 1961, réservé à ces Journées une place qui dit, mieux que je ne pourrais le faire ici, combien grand fut leur succès, appréciés les exposés présentés aux participants comme la cordialité de l'accueil qui leur fut réservé.

Sur le plan international l'A.B.F. participa tant à l'organisation qu'aux séances de travail et aux manifestations organisées les 23, 24 et 25 juin 1961 à Paris, à l'occasion du Ve Congrès international des Bibliothèques-Musées des Arts du Spectacle; elle fut représentée par une importante délégation conduite par notre Vice-Président, M. Maurice PIQUARD à la session du Conseil de la F.I.A.B. en septembre à Edimbourg; fin septembre aussi, elle participe au IIe Congrès international des Sociétés de Bibliophiles; en octobre, son Président et son Secrétaire général assistèrent aux séances solennelles de la Ire Conférence internationale sur les règles de Catalogage; ils furent pareillement présents à l'U.N.E.S.C.O. lors des Journées d'Etudes des Biblio-

thèques sur les lieux de travail, organisées par la Section française de l'U.N.E.S.C.O.

Répondant aux invitations qui lui avaient été adressées, notre Association fut représentée par son Président, en mai, au Congrès des Bibliothécaires allemands à Munich et pareillement fin septembre à l'Assemblée annuelle des Bibliothécaires Suisses à Saint-Gall.

De son côté votre Conseil a, au cours de l'année écoulée, eu le plaisir d'accueillir M. le Professeur Dr. LUTHER, Président de l'Association des Bibliothécaires allemands et Directeur de la Bibliothèque Universitaire de Göttingen, venu à Paris rechercher une pièce rarissime prêtée à l'une de nos Expositions. A cette occasion, M. Maurice PIQUARD a pu lui faire visiter, comme il en exprimait le désir, les nouvelles installations des Bibliothèques de l'Université de Paris.

**

En ayant maintenant terminé avec cette rétrospective traditionnelle, j'en arrive à des réalisations, problèmes et intentions qui touchent de plus près la vie intérieure de notre Association et sont susceptibles, si nos désirs peuvent devenir des réalités, d'exercer une influence sensible sur son développement futur.

Je n'ai pas à vous présenter l'annuaire des Membres de l'A.B.F., édition 1961, que vous avez tous reçu, mais en votre nom à toutes et à tous, je tiens à adresser toutes nos félicitations et tous nos remerciements à notre Secrétaire général, M. LETHEVE et à notre Secrétaire générale adjointe, MIle BOSSUAT qui eurent à supporter entièrement la tâche ingrate de rassembler, de classer et d'assurer la correction des textes et des notices de ce document de 119 pages et cela dans un temps record pour qu'il puisse sortir en même temps que le Bulletin n° 36, de novembre dernier, mettant ainsi à jour l'annuaire édité en 1957, lors du Cinquantenaire de votre Association.

Par cet annuaire, vous aurez appris que fin 1961, l'A.B.F. comptait 787 membres, soit donc 73 de plus qu'en 1960.

Si nous devons nous réjouir de la constance de cette progression, nous ne devons pas nous dissimuler non plus qu'il y a une ou deux ombres au tableau, ombres dont notre Trésorière ne manquera pas, j'en suis certain, de souligner à son tour, *la *première*, avec une particulière sévérité : sur 787 membres inscrits, 380 au 31 décembre dernier n'étaient pas à jour de leurs cotisations 1961.

Association appelée à vivre essentiellement sur les contributions de ses membres, aidée par quelques subventions qui témoignent de l'intérêt que nous portent conjointement la Direction des Bibliothèques de France, le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris, intérêt dont nous tenons à les remercier aujourd'hui bien sincèrement, l'A.B.F. aimerait que les Bibliothécaires français qui viennent à elle, comprennent que seule une scrupuleuse régularité, dans l'acquittement de leur modeste cotisation, nous

permettra de disposer du minimum de ressources indispensables, si nous voulons faire face aux charges qui peuvent être normalement les nôtres ou nous acquitter autrement que trop souvent par des moyens de fortune, des tâches qui nous incombent.

Je suis certain qu'il en est beaucoup parmi vous qui ne se rendent absolument pas compte, que notre Secrétariat administratif, quand il n'est pas assuré par notre Secrétaire général lui-même, ce qui n'est pas son rôle, ou grâce à des concours extérieurs qui ne peuvent être que bénévoles, ne fonctionne qu'avec l'aide d'une collaboratrice, à mi-temps, Mlle LEDOUX qui, par son dévouement, au mépris de sa santé parfois, s'efforce de pallier les conditions précaires de notre installation, dépourvue de cette liaison indispensable aujourd'hui à un groupement comme le nôtre, le téléphone, et dans des locaux que très généreusement M. l'Administrateur général de la Bibliothèque Nationale veut bien mettre à la disposition de l'A.B.F. mais qui ne nous permettent plus de classer correctement nos documents techniques et pièces d'archives et suffisent à peine à recevoir les membres de notre Conseil lorsqu'ils sont au complet.

Ne soyez donc pas surpris, si avec une toute particulière insistance cette année, nous vous demandons de nous aider à pouvoir disposer dans leur totalité des moyens financiers que nous sommes en droit d'attendre de nos quelques 800 membres en vous priant instamment de joindre vos efforts aux nôtres pour voir ce chiffre poursuivre rapidement sa marche ascendante.

Notre annuaire et son annexe géographique, qui vient de vous être distribués, vous aura, en effet, révélé que dans vingt départements l'A.B.F. ne comptait aucun membre, alors que pourtant existent dans certaines villes de ces départements des fonds importants et des bibliothécaires qui les animent. Nous ne manquerons pas de leur adresser un pressant appel, mais nous comptons aussi que l'examen des tableaux que vous aujourd'hui entre les mains, vous incitera les uns et les autres et plus spécialement en attendant que sorte la nouvelle édition du Répertoire des Bibliothèques de France mettant à jour l'édition 1950-1951, à des prises de contacts de propagande qui ne devraient pas manquer de porter leurs fruits.

Ce n'est pas être optimiste je crois, que de dire, que dans un pays comme la France à niveau culturel élevé, et tout en demeurant dans le cadre d'un recrutement professionnel strictement qualifié, une Association comme l'A.B.F. devrait pouvoir rapidement approcher des 1.000 adhésions dont le cap est depuis longtemps franchi par l'Association parallèlle d'un pays pourtant quatre fois moins peuplé, celle des Bibliothécaires néerlandais; travailler à développer par nos efforts communs, le nombre des adhésions à l'A.B.F. est donc l'une des conditions essentielles qui doit nous permettre de doter notre Association de ressources et partant de moyens grâce auxquels il nous serait possible de remplir une des tâches primordiales auxquelles tant d'organismes professionnels doivent leur prospérité. Je veux dire rendre des services et plus que ne fut le cas jusqu'ici, des services positifs qui justifient et au-delà la cotisation versée. Ces services, l'A.B.F., grâce à l'éventail des

membres qui constituent son Conseil, grâce au réseau de liaisons que nous entretenons ici avec vous, dans les Bibliothèques ou Services de Documentation de toutes catégories, grâce aux instruments de travail dont ici à Paris nous sommes entourés, nous pourrions à coup sûr les rendre sur le plan surtout de l'information et de l'orientation documentaire, sous toutes leurs formes; nous pourrions les rendre non seulement à des collègues de province, mais aussi, soit directement, soit par leur intermédiaire, à des personnes de conditions les plus variées dont certaines ne savent pas toujours parce qu'on ne leur a probablement jamais dit, de quelles ressources, je ne dis pas d'information à proprement parler mais indiscutablement d'orientation, peut disposer une bibliothèque moderne et à plus forte raison une chaîne de bibliothèques animées par un esprit d'étroite collaboration. Nous ne devons pas oublier que nous nous trouvent présentement en France à l'orée d'une époque au cours de laquelle les structures démographiques et sociales vont connaître des modifications profondes. On a beaucoup parlé depuis quelques temps d'une liaison Industrie-Université; cette liaison, cette collaboration pourrait sur un plan parallèle et à l'échelon local, régional, et au besoin par l'action d'une A.B.F. dotée de moyens administratifs suffisant, s'étendre aux bibliothèques elles aussi.

Et cela m'amène à aborder un nouvel aspect de l'exploitation de notre Annuaire déjà réalisée sur le plan géographique dont vous venez d'avoir les premiers résultats sous les yeux, celui cette fois de son exploitation sur le plan professionnel par « catégories de bibliothèques » et à vous parler d'un problème soulevé depuis plusieurs années, celui de nos Sections.

Je rappellerai brièvement que c'est en 1955 que M. Maurice PIQUARD, Président de l'A.B.F., s'appuyant sur les nouveaux statuts de février 1955, soulignait l'intérêt de réunions régionales de bibliothécaires qui permettraient à nos collègues d'une région déterminée de confronter les problèmes qu'ils rencontrent sans avoir à effectuer de longs déplacements ; « ces groupements, écrivait-il, pourraient constituer des sections régionales de notre Association ; elles désigneraient chacune un délégué qui serait chargé d'entretenir des rapports directs et permanents avec le Conseil de l'A.B.F. ».

Et M. Maurice PIQUARD suggérait à cette date la création d'un certain nombre de groupements régionaux possibles dont on ne peut s'empêcher de souligner l'analogie dans leur ensemble avec les nouvelles circonscriptions administratives introduites par le Gouvernement dans ses décrets de septembre 19690 et janvier 1961 et dont le tableau statistique 3 vous montre les incidences éventuelles sur le plan de la possibilité de constituer des sections régionales A.B.F. dont l'intérêt n'a cessé de s'affirmer, de la réunion des Bibliothécaires du Sud-Ouest à Albi en 1955 jusqu'à celle du Sud-Est à Grenoble en 1961 et dont le groupe créé en mars 1958 sur l'initiative de Mlle HOUSSAYE, constitue la première réalisation sous l'appellation de Groupe de Lorraine de l'A.B.F.

Dans ce même Bulletin de novembre 1955, M. Maurice PIQUARD suggérait enfin « la création de sections spécialisées, qui dans le cadre de

l'A.B.F. organiseraient des réunions propres à chaque catégorie nettement définie de Bibliothèques ou à des problèmes bibliothéconomiques particuliers comme la bibliophilie et l'histoire du livre.

C'est dans cet ordre d'idée que se sont déjà constituées la Section des Bibliothèques-Musées des Arts du Spectacle, la Section des petites et moyennes Bibliothèques, dont les responsables vous entretiendront tout à l'heure de leurs activités respectives au cours des douze derniers mois.

Déjà le rapport moral de l'année dernière vous avait laissé entrevoir la constitution de nouvelles Sections, Bibliothèques d'enfants, Bibliothèques d'études et de documentation, Bibliothèques administratives. Nous en sommes encore sur ce point, et je le regrette, devant un silence que, je veux l'espérer, cache une période de réflexion pleine de promesses.

Il est vrai que le rapport moral de l'année dernière prévoyait que serait aussi soumis cette année à votre Assemblée générale et à votre approbation un règlement intérieur comme un statut d'ailleurs du Comité de Lecture de l'A.B.F.

Ce règlement intérieur notre Conseil l'a élaboré, en a examiné longuement et discuté en cours d'année plusieurs versions pour aboutir à une rédaction qui dans sa forme et ses dispositions dernières a été acceptée et reconnue valable par les responsables des sections présentement existantes, auxquelles le texte avait été soumis, en quelque sorte à titre de test; malgré cela et pour reprendre les termes du rapport de Mlle FONCIN en 1960, nous avons encore pensé que pour 1962 aussi, il ne serait pas inutile de mettre ce règlement à l'épreuve des réalités quotidiennes.

Aussi bien ce règlement intérieur destiné à déterminer d'une façon aussi précise et aussi souple que possible les rapports Sections et A.B.F. — car nous n'oublions pas qu'il s'agit de Sections de l'A.B.F. — doit-il avoir comme corrollaire indispensable, en ce qui concerne les Sections spécialisées une classification par spécialités ou catégories d'organismes de tous les types de bibliothèques représentées dans l'Annuaire par nos membres.

Ce travail d'exploitation de votre Annuaire sous cette seconde forme est en cours de préparation, et sera diffusé ultérieurement, mais dans un délai que pour des raisons toujours de Secrétariat, il nous est impossible de préciser.

Si pour chacune de ces Sections spécialisées, nous avons prévu la constitution d'un Bureau de quatre membres, c'est par souci d'abord de les doter d'un petit appareil administratif de nature à les aider à décharger le Secrétariat de l'A.B.F. de certains travaux, mais aussi et surtout dans l'espoir de les voir animés par un petit « brains trust » de spécialistes dont nous en attendons une action plus qualitative que quantitative sous la forme par exemple d'utiles suggestions concernant d'éventuels thèmes d'exposés destinés à tous nos membres dans le cadre de nos réunions trimestrielles ou aux bibliothécaires de leur spécialité dans le cadre des réunions de sections

organisées au même moment, d'accord et éventuellement avec le concours du Conseil de l'A.B.F.; autrement dit, nous en attendons essentiellement un effort de concentration sur des thèmes nettement délimités par le cadre même de leur spécialité.

Le Comité de Lecture de l'A.B.F. que Mlle FONCIN anime depuis 20 ans déjà, continue, lui, de se réunir hebdomadairement pour accueillir et confronter les points de vue de bibliothécaires spécialistes des disciplines l'ittéraires, historiques, artistiques et scientifiques, des éducatrices, des écrivains, sur les ouvrages récemment parus en tous domaines et qui paraissent le mieux convenir soit à l'ensemble, soit à de telle catégorie d'usagers fréquentant les bibliothèques de lecture publique.

Nous savons par des témoignages très nombreux quels services nos listes et fiches critiques rendent aux bibliothécaires isolés et souvent accablés de besogne qui ont appris à faire confiance à l'objectivité et à l'exactitude des renseignements fournis par l'A.B.F. Au cours de l'année 1961, 244 ouvrages ont été ainsi sélectionnés et analysés. Le nombre des abonnés ne cesse de croître. Une preuve indirecte du succès que recueille le travail de notre Comité de Lecture nous est fournie par les plagiats dont il fait l'objet de la part d'organismes poursuivant des buts similaires. Nous souhaiterions parfois que l'imitation ne soit pas poussée au point que l'on puisse aisément confondre les sources d'où émanent des renseignements présentés de façon absolument identiques.

L'activité du Comité de Lecture ne se borne pas à proposer une sélection mensuelle d'ouvrages pouvant convenir aux Bibliothèques de lecture publique; rappelons qu'il apporte aussi sa collaboration régulière au Bulletin critique du Livre Français à l'étranger qui lui a depuis longtemps confié la rubrique des romans français et auquel il a fourni cette année 200 analyses de romans.

Il est un point enfin sur lequel nous aimerions attirer votre attention et je m'en suis déjà et à plusieurs reprises ouvert à certains d'entre vous, c'est celui de l'utilité de contacts avec les amicales d'anciens et d'anciennes élèves du D.S.B. et de l'Ecole des Bibliothécaires.

De même que leurs animateurs déplorent, j'en suis certain, que tous leurs anciennes et anciens camarades n'adhèrent pas à ces amicales, de même jugeant par la qualité de la collaboration que nous ont apportée certaines d'entre elles, soit dans notre Comité, soit lors de l'organisation de manifestations de notre Association ou de ses Sections, nous aimerions que leurs membres et leurs bureaux puissent comprendre et rechercher ce que pourrait avoir d'uile une collaboration entre ces groupements et l'A.B.F.

Comme vous le voyez l'activité de votre Association et de votre Conseil est demeurée dans son ensemble en 1961 sensiblement analogue et égale à ce qu'elle fut au cours des années précédentes ; mais nous souhaiterions, pour employer un terme à la mode aujourd'hui, pouvoir, nous aussi, nous orienter vers l'expansion

Expansion tout court par l'accroissement du nombre de nos membres, expansion par la voie de contacts régionaux aboutissant à la constitution de sections spécialisées plus nombreuses, travaillant et agissant bien entendu, les unes et les autres, en liaison étroite avec le Conseil de l'A.B.F.

Mais qui dit expansion dit collaboration et effort commun; aussi est-il nécessaire que l'esprit d'équipe qui anime les membres de votre Conseil s'étende encore plus que ce ne fut le cas jusqu'ici, aux bureaux des Sections qu'elles soient régionales ou spécialisées; comme l'écrivait votre Présidente l'année passée « des charges et j'ajouterai des activités accrues, exigent des concours nouveaux ». L'attachement des membres anciens à l'A.B.F. est trop connu pour que l'on puisse douter de leur concours, mais nous aimerions que les jeunes puissent comprendre et fassent comprendre autour d'eux que, de même qu'ils ont toujours plaisir à se retrouver entre camarades dans leurs amicales, ils sont assurés de se trouver à l'A.B.F. au milieu de collègues, qui souhaitent ardemment voir se former parmi eux les équipes qui assureront la relève des Conseils et Bureaux de Sections de l'A.B.F. de demain.

H. MARTY.

COMPTE-RENDU FINANCIER POUR L'ANNEE 1961

L est fréquent d'assurer que les statistiques n'ont qu'une valeur relative et que leur interprétation peut exprimer tout ce que l'on désire. Cependant, en tant que Trésorière de votre Association, les chiffres et statistiques que je vous présente sont fort réels, puisque basés sur vos cotisations et les dépenses de nos livres : ce ne sont pas des interprétations mais des faits positifs.

En examinant le budget, vous vous rendez compte immédiatement de la vie active de l'Association, de ses buts, de son développement continuel, de ses participations et de la diversité des intérêts dans notre profession.

Le *Bulletin* est un condensé de notre progression ; il est tiré maintenant à 900 exemplaires, ce qui m'amène à vous annoncer qu'au dernier recensement le total des membres était de 792 dont 73 adhésions nouvelles (mars 1961 – mars 1962). Mais hélas, les cotisations ont un rendement bien médiocre. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, nous avons reçu :

- pour 1961, 2.842 NF, soit 406 cotisations;
- pour 1962, 312 NF, soit 44 cotisations;
- pour les années antérieures 1.013 NF, soit 144 cotisations.

Soit au total 4.167 NF pour 594 cotisations. Ainsi le retard est à nouveau excessif. Les rappels en cours impliquent un travail de pointage, de correspondance, de comptabilité bien fastidieux et des dépenses qui pourraient être évitées en grande partie. Les timbres seuls forment un total de 90.000 anciens francs, malgré les prodiges d'économie de Mlle LEDOUX.

L'encaisse a été réduite cette année à un certain moment à 2.350 NF, ce qui est fort peu pour assurer le roulement de notre secrétariat et arrête quelquefois nos projets d'améliorations et de réunions. Nous allons donc vous demander de voter tout à l'heure pour 1963 une cotisation ou abonnement de 10 NF (1).

Pour le *Bulletin*, nous avons le plaisir de voir les abonnements français et étrangers s'établir à 22, mais là encore, que de retards! Les paiements ont été de 471 NF, en retard de 200 NF sur les paiements reçus en 1960 et déjà incomplets.

Pour les *Listes et fiches*, il y a de nombreuses demandes d'abonnements, mais par la suite, on oublie de renouveler le paiement. Les abonnements ont rapporté 1.072 NF 60 en retard de 262 NF sur les recettes de 1960. La souscription réduite à 3 NF 50 pour les membres couvre à peine les frais matériels : le Conseil a décidé de porter l'abonnement à 5 NF.

⁽¹⁾ Ce projet portant la cotisation à 10 NF à partir de 1963 a été voté à l'unanimité.

En résumé, beaucoup de bibliothécaires font partie de l'Association mais négligent leurs devoirs de membres, devoirs auxquels nous voudrions voir ajouter des propositions de conférences et des articles pour le *Bulletin*.

Pour l'Annuaire, M. MARTY vous a dit tout le travail et le dévouement de M. LETHEVE, Mlle BOSSUAT, Mlle LEDOUX pour réussir ce volume sympathique, sans oublier l'éditeur M. PERSON qui a apporté tous ses soins à l'impression et à son excellente présentation.

Si vous prenez soin, chers Collègues, de jeter un coup d'œil sur le tableau des comptes, avant d'en examiner le détail, vous vous étonnerez certes du chiffre imposant formé par le total des additions, tandis que vous m'entendez gémir sur notre pauvreté, ce poste de comptabilité des « instances » est très élevé, car il comporte les importantes subventions données par les Arts et Lettres pour le Congrès international des Bibliothèques et Musées des arts du spectacle, ce dernier tenu le printemps dernier à Paris, et par le Ministère des affaires étrangères, pour le Conseil de la F.I.A.B. à Edimbourg. Subventions reversées aussitôt aux organisateurs ou participants de ces réunions.

Il me reste à vous remercier d'avoir écouté cet exposé un peu ingrat et à vous demander de cotiser régulièrement.

G. DOLLFUS.